



Audience avec Clément Beaune, Ministre délégué, chargé des Transports

Bilatérale avec la CGT le 25 octobre 2022

Ce n'est pas de méthode qu'il faut changer, mais de politique !

En préalable, la CGT a lu un e déclaration ([lien direct](#)).

Dans sa déclaration, la CGT condamne l'inertie du gouvernement face à l'urgence écologique, et demande une action d'envergure pour un report modal du transport de fret de la route vers le rail et le fluvial. Pour rompre avec la politique actuelle, elle défend trois conditions essentielles à remplir (rôle de l'État, financements, législation). Enfin, elle expose ses revendications dans les domaines relevant des attributions du ministre délégué, à savoir : le réseau routier et la sécurité routière, les voies navigables, l'aviation civile, le secteur maritime et le report modal.

PETPE : SÉPARATION DES SPÉCIALITÉS

Avant l'ouverture des discussions, la délégation CGT fait part de son rejet des projets de textes de séparation des deux spécialités RBA et VN/PM du corps des PETPE* : inégalités de traitement entre les agents des DIR ni ceux de VNF, renforcement de l'autonomie de VNF en matière de gestion (nouveau corps des PETPE propre à l'établissement public), mobilités compliquées, régimes indemnitaires différents et inappropriés...

La note de présentation de ces projets, communiquée seulement la veille au soir, montre le peu de considération accordée aux représentants du personnel, et à travers eux, aux agents...



LOI 3DS - VOLET ROUTES

Le ministre indique que seulement 1/3 des collectivités sont intéressées par le réseau routier national, soit environ 3 000 Km potentiellement transférables.... Avec des réserves émises sur 1 000 Km, par les collectivités qui demandent notamment plus de financement. Il précise que le cadre du financement est celui de la loi, mais la discussion sur le financement pourrait se poursuivre dans le cadre des discussions Contrat de Plan État-Région (CPER).

Considérant que le transfert est au 1^{er} janvier et que le CPER aboutira un peu plus tard en 2023, les collectivités devraient s'engager avec un chèque en blanc !

La CGT demande au ministre de faire réajuster la communication des directeurs des DIR qui annoncent déjà des impacts sur les effectifs... Nous exigeons que la DGITM reprenne la main, car c'est la zizanie !!!

Des précisions sur les réseaux et les DIR concernés seront apportées lors d'une réunion avec l'administration le 9 novembre. Toutefois le ministre nous informe que les régions situées au SUD et à l'EST de la France sont les plus impactées. Sont donc concernées les DIR Est/Centre, Est/Massif Central et Méditerranée. Aucun élément d'information pour les agents.

Sujets abordés en marge de la réunion

REVALORISATION DES CARRIÈRES

La CGT interpelle le ministre sur la revalorisation très insuffisante pour les agents de catégorie C et sur le manque d'évolution pour les agents des catégories A et B. En ne retouchant que les premiers échelons des grilles C et B - pour qu'aucun salaire ne soit en dessous du minimum légal (SMIC) - sans revaloriser la valeur du point d'indice, ces mesures ont conduit à un écrasement. Il devient urgent d'améliorer les carrières de la catégorie B et de la catégorie A pour redonner du sens à la rémunération de ces agents en fonction de leur qualification.

Le ministre se dit conscient du problème, mais tempère en ajoutant que toute la fonction publique est touchée.

Améliorer les rémunérations des agents ne ferait pas partie du rôle des ministres ?

DYSFONCTIONNEMENTS DES SERVICES RH

Nous avons de nouveau alerté le ministre les dysfonctionnements des services RH, de plus en plus fréquents, illustré par le cas d'une agente non prévenue le mois dernier, qu'elle ne percevrait pas de salaire.

Ces erreurs de l'administration, couplées au contexte de réformes qui s'enchaînent, nuisent à l'état psychique et mental des agents qui finissent par perdre complètement pied.



ACCIDENTOLOGIE ET PROTECTION FONCTIONNELLE

Le ministre reconnaît l'augmentation des accidents des agents intervenants sur les routes et des dégradations au quotidien avec notamment de plus en plus d'incivilités constatées.

Un rapport va être remis par l'inspection générale. Le ministre annonce l'ouverture d'un chantier et une réunion avec les organisations syndicales prévue d'ici la fin de l'année.

Il estime que dans le cadre de la protection fonctionnelle, les services doivent déposer plainte lorsqu'un agent est victime de violence, à commencer par les violences verbales.

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE (CeA)

Le ministre note les difficultés de fonctionnement suite au transfert de la voirie nationale à la CeA.

Pour mémoire, les agents chargés de l'exploitation des ces routes relèvent toujours du ministère. Depuis le 1er juillet 2021, les personnels ont été mis à disposition de la CeA. À partir du 1er janvier 2023, ils auront la possibilité d'intégrer la fonction publique territoriale ou bien de conserver leur statut de fonctionnaire d'État en position de détachement sans limitation de durée (droit d'option).

FIN DES CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

Le ministre souhaite ouvrir une réflexion sur la fin des concessions autoroutières, dont les premières arrivent à échéance en 2031. La CGT rappelle son propos liminaire avec l'entreprise Vinci qui dégage 1,9 milliards de bénéfices pour 5,5 milliards de chiffre d'affaires. Cette manne financière serait la bienvenue pour l'entretien actuel du réseau (il manque 300 millions par an) et pour réorienter les mobilités vers des modes plus sobres et plus décarbonés.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le ministre rappelle qu'il y a un effort d'investissement tout en assumant la trajectoire à la baisse des effectifs tel qu'inscrit dans le Contrat d'Objectif et de Performance.

Il se dit prêt à discuter de la trajectoire des effectifs en regard du rapport commandé sur l'axe Rhodanien et de l'éclairage du Comité d'Orientation des Infrastructures actuellement présidé par Daniel Valence. Il précise que l'État orientera les CPER vers plus de fluvial et de ferroviaire.

AVIATION CIVILE

Le ministre mentionne l'évolution des promotions dans le corps des Ingénieurs du Contrôle et de la Navigation Aérienne (ICNA), en lien avec les mouvements sociaux de septembre. C'est selon lui une évolution nécessaire pour éviter une pénurie dans quelques années. Néanmoins, il souhaite que les autres corps techniques ne soient pas oubliés dans le prochain protocole d'accord social (2023-2027). La CGT revendique aussi que les corps administratifs ne soient pas non plus oubliés. L'évolution des effectifs sera vue dans le cadre du protocole.

Ciel unique et RP4 : pas d'éléments nouveaux à ce jour. Une réunion avec son cabinet sur le sujet du est proposée.

Le ministre se félicite de la mise en place du comité développement durable, y compris pour discuter de la période de performance, c'est à dire de la contribution de l'aviation civile à la sobriété et décarbonation.

La CGT émet des propositions, comme par exemple prioriser les avions qui transportent le plus de passagers en mettant fin au principe du premier arrivé premier servi, afin de limiter l'attrait pour l'aviation d'affaire. Ainsi, les avions privés auraient un accès moins prioritaire.